

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-5349/19/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pays d'Aix Développement - Approbation d'une convention MET 19/9849/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Présentation des missions de l'association Pays d'Aix Développement : (PAD)

Créée en 1996 à l'initiative de la Communauté du Pays d'Aix, l'association Pays d'Aix Développement (PAD) est un acteur majeur en matière de dynamique d'implantation des entreprises et de promotion économique du territoire.

L'action de PAD est structurée autour de quatre axes essentiels :

- Une mission d'accueil des entreprises et de facilitation de leur implantation (mobilisation des aides financières, proposition de terrains et de locaux, problématique du recrutement et de la formation, suivi de l'implantation), qui s'est traduite par le suivi d'environ 400 à 450 dossiers par an.
- Une mission d'accompagnement au développement endogène des entreprises existantes (développement d'entreprises déjà présentes sur le territoire) et exogène des entreprises existantes (demandes d'entreprises émanant de l'extérieur en recherche d'implantations). Dans le cadre de sa mission de développement endogène, PAD apporte conseils et informations auprès des entreprises matures déjà implantées sur le territoire.
- Une mission de promotion du territoire et de prospection d'entreprises, afin d'attirer de nouvelles entreprises en Pays d'Aix. Pour ce faire, PAD utilise un large panel d'actions publicitaires de marketing

Signé le 28 Février 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 06 mars 2019

territorial : affichage dans les aéroports, publicité presse, radio et internet, site internet PAD, réseaux sociaux, édition de plaquettes et magazine « Les Énergies de la Victoire », organisation des rencontres du Club Entreprises des Énergies de la Victoire, participation à des salons et colloques professionnels...

- Une mission de soutien à la création d'entreprises innovantes et technologiques à travers la gestion du Dispositif d'Amorçage Provençal qui est devenu, suite à la délibération n° ECO 002-4587/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018, Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA).

Ce dispositif d'amorçage est destiné à financer les premiers besoins (études de marché, études techniques, prototypages...) d'un projet technologique ou innovant sous forme d'un prêt d'honneur plafonné à 40.000 € à taux zéro. Ces projets ont vocation à intégrer ultérieurement les pépinières et hôtels d'entreprise du territoire ou l'un des espaces économiques éligibles.

Depuis sa création, le dispositif d'amorçage comptabilise 2.795.366 € de subventions ayant abondé le dispositif, 111 projets propulsés, 94 entreprises créées, près de 551 emplois créés et pérennisés.

Conformément à la convention cadre conclue entre l'Etat, l'association et la Métropole pour la mise en place sur le périmètre métropolitain du dispositif AMPA, une délibération spécifique approuvant l'abondement au fond via une subvention annuelle par Conseil de Territoire est prévue à l'ordre du jour de ce même Bureau.

L'objectif de la présente délibération est d'approuver la subvention annuelle de fonctionnement à verser à cette association. En raison notamment de l'élargissement du dispositif AMPA, précédemment circonscrit au Territoire du Pays d'Aix, à l'échelle de la Métropole, l'association mobilise des moyens humains et financiers accrus. C'est la raison pour laquelle une participation financière complémentaire est sollicitée.

Le pré-bilan 2018 arrêté au 31 août 2018 fourni par PAD fait apparaître les éléments suivants :

- 335 dossiers suivis

- 123 implantations représentant 2.050 emplois, dont :

- 57 nouvelles entreprises implantées, soit 881 emplois créés ou transférés sur le territoire du Pays d'Aix,
- 66 entreprises qui se sont développées de manière significative sur le territoire, soit 1.169 emplois créés et maintenus,
- 39 dossiers ont été suivis en amont par PAD et 84 dossiers ont été suivis après la prise de décision d'implantation.

Les implantations se répartissent de la façon suivante :

- 62 % dans le secteur des services,
- 20 % dans celui de l'industrie,
- 15 % dans le commerce,
- 3 % dans le transport et la logistique.

Transactions bureaux et locaux d'activités au 31 août 2018 : 84.476 m² placés, soit :

- 56.471 m² de locaux d'activités sur le premier semestre (alors que la moyenne annuelle se situe autour de 70.274 m²), dont 9.864 m² sur Vitrolles, 11.171 m² sur Aix-en-Provence et 22.300 m² sur Rousset,

- 28.005 m² de bureaux, dont la quasi-totalité sur Aix-en-Provence.

Ces chiffres correspondent aux 123 implantations suivies par PAD et les commercialisateurs partenaires au 31 août 2018.

La commercialisation des terrains publics sur la ZAC de Lenfant (Aix-en-Provence), de La Bertoire II (Lambesc), du Parc d'activités Morandat (Gardanne), des Vergeras (Saint-Estève-Janson, de la Burlière (Trets), du Carreau de la Mine (Meyreuil) et La Roque d'Anthéron II, mais aussi les opérations initiées sur la commune de Vitrolles qui devraient permettre de maintenir un bon niveau de transactions dans les prochaines années.

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement en 2019 d'un montant total de 498 000 euros à l'association Pays d'Aix Développement afin de poursuivre l'ensemble des actions engagées, telles que précisées plus haut : (cf. tableau en annexe)

soit

- | | |
|---|---------------|
| • Pour le Territoire du Pays d'Aix | 474 000 euros |
| • Pour le Territoire Marseille Provence | 24 000 euros |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 février 2019 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 février 2019.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Pays d'Aix Développement une subvention de 498 000 euros ; celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 474 000 euros par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix
- 24 000 euros par le Conseil de Territoire Marseille Provence

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec Pays d'Aix Développement ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/65748.
- l'Etat Spécial de Territoire de Marseille-Provence sur la ligne B320-61-65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY